



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



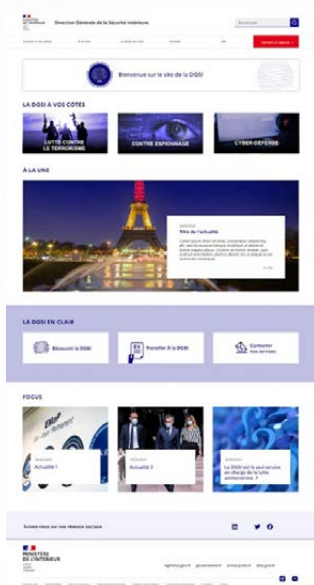
Dossier de presse

dgsi.interieur.gouv.fr

Mardi 6 juillet 2021



Pourquoi un site DGSI ?



Les préoccupations de nos concitoyens pour la sécurité nationale ainsi que l'attente d'informations sur la capacité de la Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI) à protéger la population et les intérêts de la France appellent une nouvelle impulsion en matière de communication.

C'est pourquoi, à partir du 6 juillet 2021, la DGSI propose aux particuliers, aux entreprises et aux institutions l'accès à son premier site internet : dgsi.interieur.gouv.fr. Ce site a pour objectif de faire connaître les missions de la DGSI, les défis auxquels elle est confrontée, mais aussi et surtout les dispositifs d'accompagnement qu'elle propose face aux risques de menace terroriste, cyber ou d'ingérence étrangère.

Ce site vient poursuivre le mouvement engagé en octobre 2019 en matière de communication institutionnelle, impulsé pour mener près de 1 200 recrutements supplémentaires à l'horizon 2024.

Une direction engagée auprès des entreprises, des institutions et du grand public

Face à un contexte sécuritaire en mutation, les experts de la DGSI décryptent, dans leurs domaines de compétence, les menaces auxquelles la Nation est confrontée et mettent en œuvre les mesures pour y faire face.

Parce que chacun peut être exposé aux risques de radicalisation violente, d'ingérence étrangère ou de piratage, le site dgsi.interieur.gouv.fr permet de comprendre les menaces, d'accéder à des conseils pratiques et de contacter les services pour bénéficier de dispositifs d'accompagnement adaptés et gradués.

La lutte contre le terrorisme

Les articles proposés dressent l'état de la menace terroriste en France, expliquent les défis que doit relever la DGSI et comment elle agit avec ses partenaires afin de contrer cette menace qui concerne tous les citoyens.

La lutte contre le terrorisme implique également d'agir dès les signes de radicalisation violente. Aussi, il est essentiel que les proches puissent échanger avec des professionnels qui sauront faire le lien entre les comportements constatés et alerter sur les points d'attention et d'évolution à surveiller. Depuis le site, il est possible d'effectuer un signalement auprès du Centre National d'Assistance et de Prévention de la Radicalisation (CNAPR - plateforme de l'UCLAT au sein de la DGSI), par ailleurs joignable au [N°Vert 0 800 00 56 96](tel:0800005696). Parce que signaler, c'est protéger.

Seules 20 % des personnes interrogées ont entendu parler du numéro vert pour signaler la présence d'une menace liée au jihadisme et voient de quoi il s'agit, mais 81 % envisageraient d'appeler ce numéro.

Enquête Harris Interactive pour le ministère de l'Intérieur. Réalisée en ligne du 15 au 18 juin 2021, selon la méthode quotas, auprès d'un échantillon de 1 021 personnes représentatif des Français âgés de 18 ans et plus.

Le contre-espionnage

Le recueil d'informations sensibles par des pays étrangers sur le territoire français peut cibler autant le domaine économique qu'énergétique, militaire ou stratégique. Pour surveiller et contrer les dispositifs d'espionnage, la DGSI engage des actions préventives et sensibilise les acteurs pouvant être visés par des tentatives d'ingérence et de pillage de leurs ressources.

Le site offre l'opportunité de comprendre les méthodes employées par des agents de renseignement étranger cherchant à collecter du renseignement et à recruter des sources. Il contient des conseils pratiques pour s'en prémunir lors des voyages d'affaires ou privés à l'étranger, sans oublier les salariés et les stagiaires qui partent plusieurs mois vers d'autres horizons et risquent d'être approchés.

La cyberdéfense

Espionnage, sabotage, extorsion de fonds, manipulation de l'opinion sont autant de nouvelles menaces qui se multiplient au regard de l'absence de frontières dans le cyberspace. Les agents de la DGSI, en partenariat étroit avec l'ANSSI, la DGSE et le COMCYBER, croisent leur double expertise en matière de renseignement et de haute technologie pour sensibiliser les acteurs sur cette menace relativement récente et peu appréhendée par les petites entreprises notamment. La DGSI a également pour rôle d'accompagner plus spécifiquement les entreprises stratégiques travaillant sur des données sensibles lorsque celles-ci ont subi une cyberattaque.

Face aux actes de cyber malveillance, l'État a déployé plusieurs dispositifs destinés aux particuliers, entreprises ou collectivités. Le site saura les guider vers la meilleure réponse possible.

Les entreprises issues d'un secteur stratégique et les institutions françaises trouveront dans ce site des premières réponses à leurs interrogations et pourront contacter directement les services spécialisés de la DGSI.

Découvrir les outils de sensibilisation

- Agir et obtenir de l'aide lorsqu'on est approché ou recruté par un service de renseignement étranger.
- Limiter les risques d'exposition à l'espionnage lors d'un déplacement à l'étranger.
- Appréhender la réalité d'une menace d'ingérence étrangère lorsqu'on est étudiant ou stagiaire à l'étranger.
- Se protéger des cyberattaques.

Une direction générale aux activités souvent méconnues

Jeune direction générale créée en 2014, la DGSI est l'héritière de deux services de police historiques, les Renseignements Généraux (RG) et la Direction de la Surveillance du Territoire (DST).

Pour permettre aux décideurs gouvernementaux d'apprécier les menaces et prévenir et réprimer les activités de nature à porter atteinte à l'intégrité de l'État, la DGSI exerce des missions spécialisées et exclusives, dans un cadre juridique strict, tant dans le domaine du renseignement que dans celui du judiciaire. Elle est composée de services centraux implantés en région parisienne et d'un vaste réseau de services territoriaux, en métropole et en Outre-mer.

Le site permet de mieux comprendre l'organisation et les missions de la DGSI et de découvrir des activités parfois méconnues, telles que la lutte contre la prolifération des armes ou l'ingérence économique.

La rubrique traitant du cadre légal permet de faire le point sur l'encadrement et les contrôles auxquels est soumise la DGSI : contrôle de son inspection générale, contrôle de l'inspection des services de renseignement, contrôle parlementaire, ou encore contrôle par les autorités administratives indépendantes telles que la Commission Nationale de Contrôle des Techniques de Renseignement (CNCTR) ou la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Enfin, parce que les actions menées par la DGSI ne peuvent se concevoir sans la coopération de multiples partenaires, le site présente les différentes composantes de la communauté du renseignement et comment s'articulent les champs d'action des acteurs, idéal pour comprendre ce que sont les « premier et second cercles ».

Si 85 % des personnes ont entendu parler de la DGSI, seules 37 % voient précisément de quoi il s'agit.

Enquête Harris Interactive pour le ministère de l'Intérieur. Réalisée en ligne du 15 au 18 juin 2021, selon la méthode quotas, auprès d'un échantillon de 1 021 personnes représentatif des Français âgés de 18 ans et plus.

Do you speak english ?

Parce que la DGSI souhaite s'adresser au plus grand nombre, le site met à disposition des personnes anglophones un article sur les missions de la DGSI et explique comment procéder au signalement d'une personne radicalisée. Par ailleurs, il propose un lexique français / anglais regroupant les termes les plus souvent utilisés en matière de police et de justice dans le champ du terrorisme.

Un ADN façonné par le temps

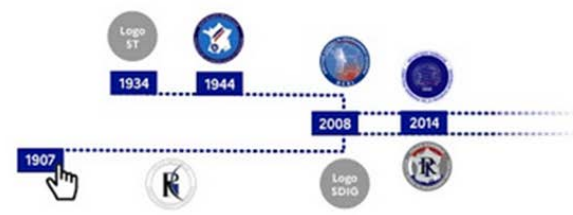
Si les noms « DST » ou « RG » semblent familier, peu savent quelles étaient leurs activités, leur histoire ou leur filiation avec la DGSi. Une visite des pages dédiées à l'histoire de la direction et du renseignement apportera de nombreuses réponses, dès le lancement et au fil de l'eau.



HISTOIRE DE LA DGSi

La direction de la surveillance du territoire, créée en 1944, et une partie de la direction centrale des renseignements généraux, née en 1907, ont fusionné en 2008 pour constituer la DCRI. Ces deux services français de sécurité intérieure ayant une histoire et une culture différentes, l'objectif de la réforme a été de regrouper les complémentarités opérationnelles et analytiques des deux structures.

Six ans plus tard, la DCRI devient DGSi afin d'obtenir une autonomie de gestion, une augmentation de ses moyens humains et financiers mais aussi la possibilité de recruter des spécialistes à l'extérieur de la police nationale et de s'adapter aux nouvelles menaces comme aux évolutions des métiers du renseignement.



- Origines de la DGSi
- Histoire du terrorisme
- Histoire de la contre-ingérence
- Histoire des RG
- Histoire de la DST
- C'était hier

Ce nouveau site internet vous donne accès au musée virtuel. Vous y découvrirez des objets peu connus : micros, caches de documents miniaturisés dans des bibelots ou ustensiles du quotidien détournés sans attirer l'attention, autant d'appareils utilisés lors de la guerre froide qui pourraient figurer dans les meilleurs films d'espionnage !

Envie d'aller plus loin et d'explorer le monde du renseignement ? Le site propose une sélection de livres, films, séries télévisées, podcasts, livres jeunesse etc. S'il ne s'agit pas de créations dont la DGSi certifie le contenu, ces suggestions sont présentées parce que chacune à leur manière, elles illustrent l'environnement du renseignement. À découvrir sans attendre !



Comme d'autres objets usuels, des piles étaient détournées pour cacher un micropoint.

Découvrez sur le site ce qu'est un micropoint et quelles autres caches étaient utilisées !

Des opportunités de carrière offertes aux policiers, mais pas seulement !

La DGSJ, c'est plus de 150 métiers ! Chaque année, la direction recrute plusieurs centaines d'agents de renseignement et d'enquêteurs qui peuvent être des policiers, des fonctionnaires des corps administratifs, techniques et scientifiques ou encore des contractuels (ingénieur, traducteur, analyste, architecte, psychologue, etc.).

Pour connaître les profils recherchés, découvrir les parcours et missions d'agents en poste, le site diffuse et publie plusieurs témoignages exceptionnels de femmes et d'hommes assurant au quotidien des missions essentielles à la sécurité nationale et à la protection des intérêts fondamentaux de la Nation. Leur engagement fera écho aux qualités attendues des candidats : sens de l'intérêt général, motivation et désir d'œuvrer à la sécurité de nos concitoyens.

52 % des Français estiment que les métiers proposés à la DGSJ pourraient les attirer mais seuls 1/3 sauraient où trouver l'information sur ces offres d'emploi.

Enquête Harris Interactive pour le ministère de l'Intérieur. Réalisée en ligne du 15 au 18 juin 2021, selon la méthode des quotas, auprès d'un échantillon de 1 021 personnes représentatif des Français âgés de 18 ans et plus.

Vrai ou faux ?

Il faut passer un entretien avec un psychologue pour travailler à la DGSJ

Vrai !

L'entretien fait partie du processus de recrutement afin de détecter d'éventuelles fragilités ou vulnérabilités incompatibles avec les missions futures. Découvrez les postes à pourvoir sur LinkedIn et sur la Place publique de l'emploi. Vous pouvez aussi utiliser l'adresse recrutement-dgsj@interieur.gouv.fr.

Pour sensibiliser les plus jeunes

Les plus jeunes s'intéressent aussi aux questions de renseignement et d'espionnage ! C'est pourquoi la direction a souhaité proposer aux 11-13 ans de découvrir quelques clés expliquant comment travaillent les agents de la DGSJ au quotidien à travers une expérience ludique. En répondant aux quiz, leur propre agent de renseignement gagnera un nouvel équipement à chaque bonne réponse !

Si la curiosité les gagne, ils pourront en savoir plus grâce à deux livres destinés à explorer le monde du renseignement ou visiter l'exposition « Espion » à la Cité des sciences, sans oublier le musée virtuel qui leur est ouvert sur ce site.

Et pourquoi ne pas commencer à réfléchir à leurs futures études en découvrant des portraits d'agents, pour, un jour, intégrer ce monde passionnant de l'ombre ?



Contact presse :

Tel : 01 40 07 22 22

service-presse@interieur.gouv.fr